



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 27 novembre 2024

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 21	Conseiller(s) absent(s) : 3
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 2	Votants : 23	

Date de la convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à vingt heures et six minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - BOURDEILLE Christian - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - OFFROY Patrick - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Thierry DIGUET à Isabelle LENOIR, Mylène ROUSSEL à Jean-Paul GARCIA ROBIN

Était absent sans pouvoir : Viviane DANSOU

DÉLIBÉRATION N° 02024_81 Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SMIAEP - Année 2023

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Guy USSEGLIO VIRETTA, conseiller Municipal et Président du SMIAEP relatif au rapport annuel du service public de l'eau.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-5 et L 1411-3.

Considérant le rapport annuel (service de l'eau potable) pour l'exercice 2023 établi par la société SUEZ.

Considérant le rapport du Président du SMIAEP sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable année 2024 au titre de l'année 2023



Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel de la société SUEZ (service de l'eau potable) pour l'exercice 2023 ;

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2023 ;

PRECISE que ce rapport et l'avis du conseil municipal feront l'objet d'une publicité dans les conditions prévues par l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance, le 27 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Nathalie SPRUTTA-BOURGES

Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN

